

Les mouvements de femmes en République Démocratique du Congo

Une cartographie des réseaux de femmes avançant l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* dans les provinces d'Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kinshasa et Haut-Katanga



Ce travail est soumis à la licence Creative Commons Attribution- Noncommercial-Share Alike 4.0 International License.

Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou envoyez une lettre à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 9404.

Autrices

Anne Marie Kambere Kavira
Clara Magariño Manero
Fabiola Faída Mwangilwa
Tatiana Miralles Sáez

Coordination et relecture

Sabina Escobar & Megan Thomas
Françoise Timbiri & Arlaine Kajabika

Layout

Germaine Bifuko

Cette étude a été réalisée avec le soutien financier du Ministère d'Affaires Étrangères de l'Allemagne. Nous leur remercions beaucoup d'avoir rendu ce travail réalisable. Nous remercions également nos partenaires précieux dans ce projet, SOFEPADI et CFDDH.

Date de rédaction

Novembre 2023

ISBN: 978-2-931244-23-4

EAN: 9782931244234

TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé exécutif	4
2. Liste des acronymes et abréviations.....	7
3. Introduction.....	9
4. Objectif et portée de l'étude.....	10
5. Méthodologie.....	11
• <i>Limites</i>	12
6. Contexte.....	13
7. Le mouvement des femmes au Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Haut Katanga et Kinshasa.....	16
◦ <i>Nombre et composition des réseaux</i>	18
◦ <i>Leadership, gouvernance et coordination</i>	21
◦ <i>Rôle des partenaires internationaux et bailleurs</i>	24
◦ <i>Financement</i>	25
◦ <i>Portée thématique</i>	26
◦ <i>Porosité entre la société civile et les partis politiques</i>	27
◦ <i>Communication interne et externe</i>	28
◦ <i>Relation entre réseaux</i>	29
◦ <i>Risques des membres de réseaux</i>	31
◦ <i>Petites et grandes réussites du mouvement des femmes jusqu'au présent</i>	32
8. Conclusion	34
10. Recommandations.....	36
11. Bibliographie.....	38

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cette étude a pour objectif de préparer une cartographie des mouvements de femmes avançant l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* dans les provinces d'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Kinshasa et Haut Katanga, en RDC. L'étude fait un bref état de lieu de ces mouvements, en regardant leur composition, localisation, leurs défis et besoins, ainsi que leurs liens et relations avec d'autres mouvements, en incluant des réseaux des défenseur·e-s des droits humains.

La méthodologie inclut une revue documentaire de rares éléments d'information disponibles (rapports, publications, études) portant sur les réseaux et les mouvements dans le domaine *Femmes, Paix et Sécurité* et sur le travail en réseautage pour les droits de femmes en RDC en général, ainsi que **36 entretiens approfondis**, conduites sur une période de 2 mois (septembre et octobre 2023) et majoritairement en présentiel. Les interviews ont ciblé quatre catégories d'acteur·rices : des **réseaux de femmes**, des associations de groupes à besoins spécifiques ou de **groupes marginalisés** qui ne font pas partie des réseaux existants, des **représentant·e-s des autorités étatiques** au niveau provincial et national et des **acteur·rices régionaux·ales ou internationaux·ales** travaillant dans ce domaine en RDC. Les membres de ces différentes catégories ont été identifiés en suivant les critères de distribution et couverture géographique, type de structure, et thématiques couvertes en relation au domaine *Femmes, Paix et Sécurité*.

Cette cartographie a identifié un total de **54 réseaux de femmes opérant dans les provinces d'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Kinshasa et Haut Katanga**, en incluant des réseaux au niveau local, provincial, national et régional, des réseaux formels et informels, anciens et nouveaux. Cela prouve l'existence d'un large militantisme pour les droits des femmes dans ces provinces, et d'un engagement des organisations de femmes et des activistes à travailler en synergie. Toutefois, tous les réseaux ne sont pas aussi actifs les uns que les autres, et il y a un certain chevauchement entre eux. Souvent, ils couvrent les mêmes zones d'intervention et thématiques ; ils partagent des revendications et des approches méthodologiques très similaires ; et les mêmes individus/organisations font partie de plusieurs réseaux.

Les membres de ces réseaux ne sont pas seulement des associations de femmes. Il existe une porosité entre la société civile et d'autres acteur·rices qui engendre diverses structures mixtes. Les membres sont des individu·e-s, des structures communautaires, des femmes en politique ou des entreprises. Cela montre la capacité d'adaptation et de résilience des femmes activistes, ainsi que leur capacité de chercher des alliés.

Les réseaux analysés, sauf exception, ont une **représentativité limitée** des groupes marginalisés ou des groupes à besoins spécifiques. Ces groupes sont souvent bénéficiaires des actions de ces réseaux plutôt que de membres. **Les associations travaillant sur les droits des personnes LGTBQ+ sont généralement les plus exclues de ce genre de plateformes.**

Le leadership des réseaux des femmes est habituellement construit autour d'une personne, normalement une femme adulte, urbaine et éduquée. Il y a très peu de délégation, ce qui pose des **défis de gouvernance**. Les relations entre les membres des réseaux sont assez fragiles, avec un manque de confiance généralisée et un engagement qui dépend pour certains membres du financement existant. De plus, la relève générationnelle au sein des réseaux de femmes est assez irrégulière, et parfois inexistante.

L'influence des partenaires internationaux (ONGI, organisations internationales et bailleurs de fonds) sur les réseaux est assez forte : ils jouent non seulement un rôle de procureur de fonds, mais aussi celui de co-initiateur et facilitateur. Cette influence peut également avoir des effets négatifs, comme le développement d'une multiplicité de réseaux et un certain chevauchement entre eux, la nature fragmentée et non coordonnée des organisations et réseaux de femmes, ou leur dépendance économique au détriment de la mobilisation sociale et de leur cohésion interne.

Le focus thématique spécifique et exclusif sur le domaine Femmes, Paix et Sécurité n'existe presque pas, sauf dans les mécanismes de coordination gouvernementaux pour mettre en œuvre le PAN 1325 et deux ou trois réseaux. La plupart des activistes travaillent sur un agenda plus large de droits humains ou de l'égalité de genre, ou sur un des aspects concrets de la 1325, et elles se sentent défenseuses des droits humains ou de droits de femmes.

La coordination et la **communication interne et externe** varie beaucoup entre les différents réseaux de femmes. Les réseaux ne réalisent pas encore leur potentiel pour visibiliser leurs activités ou pour connecter avec les jeunes générations. Ils utilisent certains réseaux sociaux, mais pas comme leur moyen principal de communication ou de mobilisation sociale.

Les différents réseaux des femmes opérant dans la même zone se connaissent mutuellement. Toutefois, cette connaissance diminue au niveau des communautés rurales (quand il n'y a pas une présence physique de ce réseau) et quand il s'agit d'associations travaillant sur les droits de certains groupes marginalisés ou de groupes à besoins spécifiques. Les associations de défense de droits de la communauté LGTBQ+, par exemple, semblent avoir plus de lien avec des réseaux plus généralistes de défense de droits humains ou de consolidation de la paix qu'avec les réseaux des femmes.

La relation entre les différents réseaux des femmes est à la fois de concurrence et de collaboration, avec un potentiel de grandir en puissance.

Sur base de ces analyses, les recommandations suivantes sont adressées aux partenaires internationaux qui travaillent ou sont intéressés à travailler avec des réseaux de femmes sur l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* :

- **Évaluation des réseaux de femmes existants, en particulier leur leadership et système de gouvernance, leur coordination interne, leur composition, et leurs actions. Renforcement des réseaux choisis et évitement de la mise en place de nouveaux réseaux.**
- **Accompagnement des réseaux pour renforcer leur gouvernance et leur coordination et communication interne. Promotion d'un leadership inclusif, cohésif, et rotatif, encouragement des initiatives d'échanges intergénérationnels, et soutien de la diversité dans la composition des réseaux.**
- **Spécialisation thématique, méthodologique et/ou géographique des réseaux dans l'intention de promouvoir leurs connaissances, expériences et atouts, et de mieux définir leurs revendications et leurs approches.**
- **Renforcement des capacités de communication externe des réseaux des femmes avec l'objectif d'améliorer leur connexion avec les citoyen-ne-s et de promouvoir un rapprochement de la population aux thématiques de l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité*.**
- **Mise en contact et rapprochement des réseaux existants, en partageant des informations et en organisant des activités conjointes.**

2

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAFED	Collectif des Associations Féminines pour le Développement
CAFCO	Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise
CENI	Commission Electorale Nationale Independent
COCAFEM/GL	Concertation des Collectifs des Associations Féminines de la Région des Grands Lacs
COFAS	Conseil Des Organisations Des Femmes Agissant En Synergie
COFEMI	Collectif de Femmes de l'Ituri
CONAFED	Conseil National des femmes pour le Développement
DDH	Défenseur-e-s des Droits Humains
FoFe	Forum Féministe
FOMI	Forum des Mamans de l'Ituri
GEDROFE	Réseau genre et droits de la femme
LGTBIQ+	Personnes lesbiennes, gays, trans, bisexuelles, intersexes, queers, etc.
Lucha	Lutte pour le changement
M23	Mouvement du 23 mars
MMF	Marche Mondiale des Femmes
MSVVS	Mouvement des Survivantes de Viols et Violences Sexuelles en RDC
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
PAN 1325	Plan d'action national de la RDC pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité
PI	Protection International
RAFEJE	Réseau des Associations de Femmes Juristes de l'Est de la RDC
RAPDFEM	Réseau D'Associations pour la Promotion des Droits des Femmes
RDC	République Démocratique du Congo
RECAP	Réseau Congolais des Artisans de Paix
REFAM - TP	Réseau de Femmes Ambassadrices et Médiatrices des Territoires pour la Paix
REFAMP	Réseau de Femmes Africaines Ministres et Parlementaires en RDC
RENAFEM	Réseau National des Femmes aux Mines
RENAFER	Réseau National des Femmes Rurales
RFDP	Réseau de femmes pour le développement et pour la paix
ROFEJ-GL	Réseau régional des Associations de Femmes Juristes de Grands Lacs
RSLF	Rien Sans Les Femmes

SFVS	Synergie des femmes pour les Victimes des Violences sexuelles
SOFEPADI	Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
SPR	Synergie des femmes pour la paix et la réconciliation dans les grands Lacs
SFPS	Synergie des Femmes pour la Paix et la Sécurité
SUWE	Synergie Ukingo Wetu
UEFA	Union pour l'émancipation de la femme autochtone
VSBG	Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
WILPF	Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté
WIM	Women in Mining

3

INTRODUCTION

Protection International (PI) est une ONG internationale née en 2007 et consacrée au soutien des défenseur-e-s des droits humains (DDH). PI aspire à un monde dans lequel toute personne a le droit de défendre les droits humains sans crainte de menaces ou attaques.

En République Démocratique du Congo (RDC), PI met en œuvre le projet «**Autonomisation et protection des femmes défenseures des droits humains pour contribuer à la prévention civile des crises, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix** ». Le projet est mis en œuvre dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Kinshasa, ainsi que l'Ituri et le Haut-Katanga, en partenariat avec l'organisation SOFEPADI et avec l'appui financier du Ministère Allemand des Affaires Étrangères.

Le projet est axé sur la protection de la **participation et l'amplification de la voix des femmes défenseures contribuant à la construction de la paix**. Plus concrètement, le projet a deux objectifs spécifiques. D'un côté, il vise à ce que les femmes défenseures et leurs collectifs (organisations, coalitions et communautés) gagnent en pouvoir d'action et deviennent des leadeuses dans la gestion de leur propre protection et sécurité. D'un autre côté, le projet a pour but d'influencer les autorités étatiques ainsi que d'autres parties prenantes clé afin qu'elles respectent et protègent les femmes défenseures et encouragent leur participation dans les processus de prise de décisions.

Dans le cadre de ce projet, près de **50 femmes membres des organisations de défense des droits humains** réparties au Nord et Sud Kivu et accompagnées par PI ont décidé de se regrouper en réseau dans le souci de promouvoir leur protection et leur autonomisation dans l'exercice de leur travail, qui est un travail à haut risque. Afin d'atteindre ses objectifs, cette Coalition des Femmes Défenseures des Droits Humains est en train de développer des actions coordonnées de plaidoyer ciblant les acteur-rices responsables et les parties prenantes de la protection pour plus de visibilité et participation des femmes défenseures au sein des initiatives et mouvements de construction de paix. Pourtant, il existe peu d'études exhaustives sur l'emplacement, le fonctionnement de ces mouvements et les façons dont ils collaborent entre eux.

C'est dans ce cadre-là que nous avons mené une étude sur les mouvements de femmes avançant l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* en RDC.

4

OBJECTIF ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'étude est de préparer une cartographie des mouvements de femmes avançant l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* dans les provinces d'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Kinshasa et Haut Katanga, en RDC, afin d'obtenir les informations et instruments nécessaires pour adresser les défis sur des dynamiques de contribution des femmes défenseuses des droits humains aux initiatives de construction de paix.

Cette étude s'est concentrée sur la question de recherche suivante : **Quels sont les principaux mouvements de femmes avançant l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* dans les provinces d'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Kinshasa et Haut Katanga, en RDC ?**

L'étude fait également un bref état de lieu de ces mouvements, en regardant leur composition, localisation, leurs défis et besoins, ainsi que leurs liens et relations avec d'autres mouvements, en incluant des réseaux des défenseur-e-s des droits humains. Plus particulièrement, l'étude a tenté de répondre aux questions suivantes :

- **Quel est l'entendement du concept de mouvement de femmes avançant l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* par les intervenantes dans ce domaine ?**
- **Est-ce que ces mouvements connaissent et collaborent ou travaillent en partenariat avec d'autres mouvements traitant des sujets similaires ? De quelle façon développent-ils leurs liens et relations ?**
- **Quels sont les principaux défis et risques auxquels font face ces mouvements de femmes ?**
- **Quels sont les principales réussites de ces mouvements de femmes ?**
- **Quels sont les principaux besoins de ces mouvements de femmes ? Y a-t-il un intérêt de la part de ces mouvements d'amplifier leur impact à travers la création d'un plus grand réseau des femmes ? Quelles seraient les stratégies à mettre en œuvre en vue de la mise en réseau de tous les mouvements identifiés ?**

5

MÉTHODOLOGIE

Pour cette étude, nous avons conduit **36 entretiens approfondis sur une période de 2 mois (septembre et octobre 2023)** avec différentes catégories des acteur·rices :

- 26 membres de différentes plateformes avançant l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité*.
- 3 membres des associations de groupes à des besoins spécifiques ou de groupes marginalisés, défenseur·e-s des droits humains, qui ne font pas partie des mouvements existants.
- 3 représentant·e-s des autorités étatiques au niveau provincial et national travaillant sur des thématiques liées aux droits humains et, plus particulièrement, aux droits des femmes.
- 4 acteur·rices régionaux·ales ou internationaux·ales, tel·les que des membres des réseaux régionaux, ou des ONG internationales travaillant sur ce domaine en RDC.

Ceci a permis à la fois d'avoir des réponses ciblées des membres des réseaux et de contextualiser ces réseaux dans une plateforme d'acteur·rices plus large. Nous avons souvent trouvé que ces catégories étaient étroitement liées les unes aux autres. Par exemple, il y a des membres des réseaux régionaux qui étaient actifs dans des réseaux au niveau national (et vice-versa) ; ou des représentant·e-s des autorités étatiques qui étaient des activistes de la société civile dans le passé ; ou des activistes de la société civile qui avaient eu un passé dans la politique.

Les membres de ces différentes catégories ont été identifiés en suivant les critères de :

- **Distribution géographique**, avec représentation de toutes les provinces cibles par l'étude (nous avons interviewé 8 personnes basées dans la province de Kinshasa, 5 personnes dans la province de l'Ituri, 10 personnes au Nord Kivu, 9 au Sud Kivu et 4 dans le Haut Katanga) ;
- **Couverture géographique** (mouvements opérant au niveau communautaire, provincial, national ou régional) ;
- **Type de structure** (formelle et informelle, grande et petite) ;
- **Thématiques couvertes** en relation au domaine *Femmes, Paix et Sécurité* (participation des femmes, violences sexuelles et basées sur le genre, etc.) ;
- **Inclusion des groupes aux besoins spécifiques** ou des groupes marginalisés (jeunes, femmes rurales, femmes dans le secteur minier, femmes autochtones, femmes vivant avec handicap, ou personnes de la communauté LGTBQ+).

Les entretiens ont été conduites **majoritairement en présentiel**, sauf 11, qui ont été conduits en ligne. Nous avons eu le consentement éclairé de tous·tes les participant·e·s de l'étude de façon écrite ou orale à travers un formulaire. Les interviews ont été conduites en français ou en swahili si cela convenait mieux à la personne interviewée. Les notes des entretiens ont été prises en français. Dans la mesure du possible, les entretiens ont été enregistrés en audio pour assurer la trace et la transparence des entretiens. Les données collectées, inclus les enregistrements des entretiens effectués, ont été mises à disposition de PI à la fin de l'étude.

Nous avons également fait une **revue documentaire** de rares éléments d'information disponibles (rapports, publications, études) qui renseignent sur les réseaux et les mouvements dans le domaine *Femmes, Paix et Sécurité* et sur le travail en réseautage pour les droits de femmes en RDC en général. Nous avons passé en revue pages web, brochures, statuts et chartes des réseaux plus formalisés pour trouver des informations fiables de ces réseaux. Quand l'information n'était pas disponible par écrit, nous avons contacté par téléphone ou WhatsApp des nombreux·se acteur·rices dans le domaine pour trouver des informations nécessaires pour la cartographie (mais sans conduire un entretien proprement dit).

LIMITES

- Les entretiens en ligne n'ont pas été enregistrés en audio à cause des limites de connexion, pour la plupart des entretiens qui ont été menées sur WhatsApp. En raison du temps limité dont nous disposions, il n'y a pas eu de transcriptions des interviews. Pour cette raison, les entretiens ont été analysés sur base des notes de l'équipe de recherche.
- Une partie des acteur·rices ciblé·e·s pour les entretiens n'étaient pas disponible pendant la période de recherche. Pour cette raison, nous n'avons pas eu de représentant·e·s d'ONU Femmes, du réseau EurAC ou des ambassades, tel qu'initialement prévue.
- Les membres de l'équipe de recherche ont jadis travaillé dans le domaine des mouvements des femmes en RDC et quelques-unes y sont encore actives. Leurs propres biais ou partialités peuvent ressortir dans l'étude.

6

CONTEXTE

En 2012, une étude sur la participation des femmes dans les processus de paix[1] présentait un bref aperçu historique de l'évolution des mouvements féminins en RDC de l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui. L'étude mentionne des réseaux des femmes qui ont joué un rôle important à la fin de la période coloniale, comme l'Union Nationale des femmes Congolaises, le Mouvement des Femmes Nationalistes (fondé au sein du parti du premier ministre de l'époque, Patrice Lumumba), l'Union Progressiste Féminine Congolaise ou l'Union Révolutionnaire des femmes du Congo. La particularité de ces mouvements résidait dans le fait que les congolaises étaient en contact avec les femmes d'autres pays africains qui étaient en avance par rapport à elles, notamment les femmes togolaises, nigérianes et ghanéennes. L'engagement au sein de ces mouvements a permis aux femmes de se former à l'action politique, et certaines se sont ensuite vues attribuer des postes de responsabilité sous le régime de Mobutu.[2]

A partir de 1993, les associations des femmes se sont progressivement regroupées par catégories socioprofessionnelles et elles ont peu à peu élargi leurs compétences dans la lutte en faveur de l'égalité de genre et de la reconnaissance du droit des femmes à participer à la sphère publique. C'est dans ce contexte que le Conseil National des femmes pour le Développement (CONAFED) et d'autres réseaux sont nés. Il faut noter que CONAFED est toujours actif et est inclus dans cette cartographie.

La libéralisation politique des années 1990 a permis aux femmes d'accéder à la sphère publique. En fait, 90% des associations féminines et de défense des droits des femmes ont été créées entre 1998 et 2004. L'émergence puis l'essor des mouvements féminins en cette période particulière de l'histoire de la RDC témoigne de la volonté des femmes de participer à la construction de la paix.[3]

Une autre étude de 2014 sur le mouvement de femmes au Sud Kivu[4] parle de l'importance des négociations de paix de Sun City (Afrique du Sud) en 2002 qui sont considérées par beaucoup d'activistes comme le véritable point de départ du mouvement des femmes en RDC. En fait, seules 40 femmes déléguées ont été invitées sur les 340 participants et seules 10 femmes ont été autorisées à participer au suivi de la réunion du Dialogue inter congolais à Sun City. Toutefois, en prélude des travaux des négociations politiques inter-congolaises de Sun City, les femmes congolaises, toutes

[1] Catherine Odimba, Paul Robain Namegabe, Julienne Baseke Nzabandora (2012), « La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo », juillet, International Alert (<https://www.international-alert.org/app/uploads/2021/08/Gender-Political-Equality-DRC-FR-2012.pdf>), pp. 28-29, et 36-37

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Dorothea Hilhorst et Marie Rose Bashwira (2014), « The Women's Movement in South Kivu, DRC: A civil society analysis », Wageningen University et ISDR Bukavu (<https://core.ac.uk/download/pdf/29207886.pdf>), pp.21-26

tendances réunies, se sont retrouvées à Nairobi pour élaborer leur cahier de charges.[5] C'est à l'issue de ces travaux que le Caucus des Femmes est né, un mouvement qui rassemblait les femmes pour faire pression sur le processus de paix. La particularité du Caucus de Femmes était qu'il rassemblait, pour la première fois depuis le déclenchement de la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en 1998, les femmes de toutes les régions administrées par les différents belligérants (le gouvernement, les rébellions du Rassemblement Congolais pour la Démocratie, le Mouvement de Libération du Congo, du RCD/National, des May-May, etc.), la société civile et l'opposition non armée.

Immédiatement après Sun City, l'organisation du Caucus de Femmes s'est scindée. À la fin, et après une évaluation, une plateforme nationale de femmes a continué sous un nom différent, à savoir le Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCCO), et le Caucus de Femmes a continué en tant que réseau provincial au Sud Kivu, avec le nom de Caucus de Femmes Congolaises de Sud Kivu pour la Paix.[6] Ces deux réseaux se sont maintenus actifs jusqu'aujourd'hui et font partie de cette cartographie.

En 2006, les premières élections nationales ont eu lieu et un certain nombre de femmes membres des réseaux de femmes et de partis politiques se sont présentées aux élections comme candidates. Même si la plupart d'entre elles n'ont pas été élues, le mouvement des femmes était devenu un acteur politique et, lors de la prochaine grande conférence de paix tenue en 2009, les femmes ont eu la possibilité de s'exprimer aux côtés d'autres acteurs de la société civile.[7]

Une des activités les plus visibles des réseaux de femmes a été la lutte contre les violences sexuelles, largement influencée par la communauté internationale. L'attention portée aux violences sexuelles a culminé avec la Marche Mondiale de Femmes (MMF) d'octobre 2010 à Bukavu. Nombreux organisations et réseaux ont collaboré à l'organisation de la dite marche. Il s'agissait de la troisième marche mondiale des femmes, au cours de laquelle des participants internationaux ont rejoint des organisations locales, c'est qui a témoigné l'internationalisation de la cause des femmes congolaises. Plus de 20.000 personnes ont été accueillies et ont travaillé ensemble sur le thème « Paix et Démilitarisation ». Les réseaux CONAFED et le Conseil Des Organisations Des Femmes Agissant En Synergie (COFAS) ont été les principaux organisateurs de cette activité. À cette époque, encore de nombreuses ONG de femmes ont été créées, ce qui s'explique en partie par la grande disponibilité des fonds des partenaires internationaux. MMF et COFAS font aussi partie de cette cartographie.

[5] « Cahier de charges » est une expression couramment utilisée par la société civile en RDC pour se référer à un document contenant les demandes de plaidoyer d'un groupe de personnes ou d'organisations autour d'un thème spécifique.

[6] Ibid

[7] Ibid.

Un dernier moment fort de l'évolution historique du mouvement de femmes en RDC que nous voudrions souligner est la formation de Rien sans les Femmes (RSLF) en 2015. Insufflé initialement par 15 organisations et réseaux de la société civile, d'abord sous la forme de campagne de plaidoyer,[8] RSLF a été transformé par la suite en un mouvement regroupant à ce jour plus de 1.000 organisations membres à travers l'ensemble du territoire national de la RDC, avec des points focaux dans toutes les 26 provinces du pays. Le mouvement RSLF est intergénérationnel, apolitique et non confessionnel et a pour objectif la représentation égalitaire hommes-femmes dans les instances de prise de décisions en RDC à tous les niveaux. L'un des principaux atouts du mouvement a été la capacité des organisations locales et internationales à travailler ensemble.[9]

[8] La première action de plaidoyer de RSLF a eu comme objectif la promulgation de la loi sur la parité ainsi que la modification de la loi électorale pour exiger le principe de la représentation égale homme-femme dans ces lois, tel qu'établie dans l'article 14 de la Constitution. Durant le mois d'Avril 2015, les membres de RSLF ont initié une pétition adressée au Parlement national pour que l'alinéa 4 de l'article 13 de la loi électorale soit révisé et reformulé comme suit : « La non réalisation de la parité homme-femme constitue un motif d'irrecevabilité de la liste concernée » et qu'une loi de mise en œuvre de la parité soit promulguée. En moins de 3 semaines, 207.315 personnes ont signé cette pétition qui a été remise officiellement au Président de l'Assemblée Nationale le 14 mai 2015 à Kinshasa, par une délégation composée de représentants de 17 organisations de la société civile venue du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de Kinshasa.

Des marches pacifiques de soutien à Bukavu, Uvira et Goma ont également accompagné le dépôt de la signature au Parlement le 14 mai 2015 avec une forte mobilisation de la population relayé dans les médias.

Par la suite la Loi n°15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité, a été promulguée par le Président de la RDC.

[9] Maria Martin de Almagro (2018), «Women activists in the DRC show how effective alliances can be forged», The Conversation, 14 août (Toutefois, en prélude des travaux des négociations politiques inter-congolaises de Sun City, les femmes congolaises, toutes tendances réunies, se sont retrouvées à Nairobi pour élaborer leur cahier de charges.[5]

7

LE MOUVEMENT DES FEMMES AU NORD KIVU, SUD KIVU, ITURI, HAUT KATANGA ET KINSHASA

Dans le cadre de cette étude, Protection International avait pris comme point de départ une définition de mouvement comprehensive, qui comprenait « **tout réseau des femmes, formel ou informel, cherchant à avancer, de façon directe ou indirecte, l'agenda Femmes, Paix et Sécurité à travers leurs actions** ».

Sur base des avis des participant-e-s, nous avons voulu vérifier si cette définition était partagée à travers des intervenant-e-s dans ce domaine, ou si elle pourrait être nuancée ou complétée en quelque sorte. Cela n'a pas été une tâche facile parce qu'il y a eu presque autant de définitions que de participant-e-s, mais il y a eu **trois éléments clés** qu'un mouvement doit avoir qui sont ressortis dans presque toutes les définitions données :

- **La multiplicité de membres** : il peut s'agir d'un regroupement des personnes individuelles (des femmes mais aussi des hommes), un regroupement des associations et organisations, ou un regroupement mixte des personnes et des associations.
- Le regroupement de ces membres sous une certaine forme de **structure formelle ou informelle**.
- Une **cause commune** ou des objectifs partagés dans le domaine de *Femmes, Paix et Sécurité*.

En outre, lors des interviews, les participant-e-s ont utilisé plusieurs **terminologies** pour se référer aux mouvements : réseaux, networks, ligues, coalitions, collectifs, plateformes, synergies, consortiums, mutualités, solidarités, etc. De plus, certaines participant-e-s ont fait référence même aux mécanismes de coordination autour du plan d'action national de la RDC pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (PAN 1325), compte tenue que la société civile participe activement à ces mécanismes, bien qu'ils soient dirigés par le gouvernement.

Même si pour quelques personnes interviewées « mouvement », « réseau », « collectif » ou « synergie » étaient presque des synonymes, pour la plupart de participant-e-s, « mouvement » implique des **aspects supplémentaires** qu'un réseau, un collectif ou une synergie n'ont pas nécessairement. Parmi ces aspects, nous aimerons souligner les éléments suivants :

- L'engagement actif des membres, qui va au-delà de la présence de financement, et c'est une prise de conscience collective.

- La diversité des membres et la complémentarité des capacités, expertises et expériences.
- Le travail autonome et la forte capacité de mobilisation (sans financement).
- La structuration ouverte et souple (sans « textes », le mouvement peut en avoir une sorte de charte, mais il ne s'agit pas d'une structure légalisée) qui peut être spontanée autour d'une cause concrète.
- Le but de s'unir est d'avoir plus de force, plus d'impact ou plus de visibilité, et en général d'aboutir à un changement réel (une « vraie révolution pour les droits de femmes », comme une participante a signalé).

Sur base de ces aspects, plusieurs activistes considèrent que les « vrais mouvements » en RDC sont les **mouvements citoyens**, tels que Lucha ou Filimbi, et des **mouvements syndicaux ou des travailleurs-euses** (qui ont lutté pour obtenir des améliorations des conditions de travail dans des secteurs concrets). De plus, elles considèrent qu'à la place de parler de mouvements de femmes, il s'agit d'une multiplicité des réseaux de femmes. En fait, les seuls réseaux qui s'intitulent « mouvement » sont les deux mouvements citoyens nommés ci-haut, Lucha et Filimbi (qui, même s'il y a des femmes dans leurs organes de prise de décision et qui touchent parfois des questions relatives aux droits de femmes, ne peuvent pas être considérés comme mouvements de femmes en soi), le mouvement Rien Sans Les Femmes (RSLF) et le Mouvement des Survivantes de Viols et Violences Sexuelles en RDC (MSVVS), qui pourraient remplir la plupart des aspects mentionnés par les participant-e-s comme nécessaires pour être considérés un vrai mouvement de femmes. Dans le même ordre d'idée, la marche mondiale des femmes (MMF) d'octobre 2010 à Bukavu, mentionnée dans le contexte, est aussi considérée par une grande partie des activistes comme un mouvement. Parfois, lors des interviews, nous avons perçu une certaine distance entre certains réseaux de femmes, membres de la société civile traditionnelle, et les mouvements citoyens cités, qui quelquefois sont perçus comme des « rebelles » par ces acteur-rices (et pas seulement par le gouvernement).

Sur base de tout ça, et dans le cadre de cette étude, nous pensons qu'il est plus approprié d'utiliser l'expression « **mouvement des femmes** » pour se référer à l'ensemble d'associations, organisations et réseaux de la société civile, qui cherchent à avancer l'égalité de genre en RDC. Cette compréhension est aussi en ligne avec des études[10] mentionnées dans le contexte, et qui incluent une réflexion sur l'histoire du mouvement des femmes en RDC. Si non, pour respecter les aspects supplémentaires que les mouvements doivent avoir selon l'avis généralisé des participant-e-s, nous pensons que c'est plus cohérent de parler d'une cartographie de réseaux des femmes.

Dans le cadre de cette cartographie, et pour faciliter la tâche, nous considérons également RSLF, MSVVS et MMF comme des réseaux de femmes, pour ne pas faire une distinction avec les autres plateformes analysées.

[10] Dorothea Hillhorst et Marie Rose Bashwira (2014) op. cit, pp.21-26; et Catherine Odimba, Paul Robain Namegaba, Julienne Baseke Nzabandora (2012), op. cit., pp. 28-29, et 36-37

Réseaux de femmes : toutes les structures, formelles et informelles, qui peuvent recevoir de différents noms (réseaux, networks, ligues, coalitions, collectifs, plateformes, synergies, consortiums, mutualités et solidarités), qui regroupent une multiplicité de membres (organisations et/ou individu.e-s) autour d'une cause commune et qui cherchent à avancer l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité*.



Nombre et composition des réseaux

Le nombre de réseaux qui travaillent sur l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* au niveau national et provincial est assez élevé, et il y a aussi des réseaux régionaux dont leurs opérations touchent la RDC. Nous avons inclus 54 réseaux dans la cartographie, mais la liste ne peut pas se considérer comme étant exhaustive. En fait, plusieurs entretiens ont fait ressortir des nouveaux réseaux dont on n'avait pas entendu parler.

Parmi les 54 réseaux de la cartographie, il y a des réseaux historiques, comme le Collectif des Associations Féminines pour le Développement (CAFED) au Nord Kivu (créé en 1993), CONAFED au niveau national (créé en 1997), ou le Réseau de femmes pour le développement et pour la paix (RFDP) au Sud Kivu (créé en 1999) ; mais aussi des réseaux très récents, comme la Coalition des Femmes Défenseuses des Droits Humains ou le Réseau de Femmes Ambassadrices et Médiatrices des Territoires pour la Paix (REFAM - TP), qui viennent à peine de se constituer et sont en cours de formalisation. La plupart des réseaux inclus dans la cartographie sont des structures formelles et seulement 13 réseaux sont des structures informelles, comme la Synergie des Femmes pour la Paix et la Sécurité (FFPS), une structure opérationnelle depuis février 2023 et qui a opté d'évoluer ensemble sans formalisation légale.

La cartographie comprend 6 réseaux au niveau régional :

- Un opérant dans le Corne de l'Afrique, Afrique de l'Est et Afrique australe : The GBV Prevention Network, à laquelle ont adhéré certaines organisations congolaises. Ce réseau est focalisé sur les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG).
- Quatre opérant dans la région des Grands Lacs, trois purement de la société civile : la Concertation des Collectifs des Associations Féminines de la Région des Grands Lacs (COCAFEM/GL), le Réseau régional des Associations de Femmes Juristes de Grands Lacs (ROFEJ-GL) et la Synergie des femmes pour la Paix et la Réconciliation (SPR) ; et un quatrième avec une formule hybride, mise en place par le Bureau de l'Envoyé Spécial de l'ONU aux Grands Lacs : la Plateforme de Femmes de Grands Lacs, plus connue par son nom en anglais (*the Great Lakes Women's Platform*).
- Un réseau opérant au Congo Kinshasa et Congo Brazzaville: le Réseau 2 Congo pour le Genre et le Développement (R2Congo)

Au niveau national, la liste est beaucoup plus longue, avec 18 réseaux qui travaillent sur toute l'étendue du pays (ou dans de nombreuses provinces). La plupart de ces réseaux ont leur siège à Kinshasa, avec des antennes ou des points focaux en provinces, mais il y a certains dont leur siège est à l'Est (Bukavu, Goma, Butembo, Bunia, Beni ou Lubumbashi), et d'autres sans siège spécifique ou avec siège rotative (pour une plus grande horizontalité).

Parmi ces 18 réseaux, on retrouve des plateformes historiques, comme CONAFED, CAFCO, la Marche Mondiale de Femmes ou Rien Sans Les Femmes ; des grands réseaux sectoriels, comme le Réseau National des Femmes Rurales (RENAFER) ou le Réseau National des Femmes aux Mines (RENAFEM) ; des réseaux des groupes marginalisés, comme l'Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone (UEFA) ; ou le mouvement citoyen la Lucha, qui même s'il ne travaille pas uniquement sur les droits de femmes, la promotion de l'égalité de genre est à son centre (d'où l'importance de l'inclure).

Finalement, il y a autour de 30 réseaux qui opèrent dans une ou plusieurs des provinces ciblées. Au niveau du Haut Katanga et de Kinshasa, nous n'avons pas trouvé des réseaux qui sont fonctionnels seulement au niveau de cette province. Normalement, les réseaux présents dans ces deux provinces ont une couverture nationale ou multi-provinciale. Par contre, il y a une multitude de réseaux qui travaillent seulement au Nord Kivu, uniquement au Sud Kivu ou en Ituri, ou même exclusivement dans certains territoires d'une de ces provinces. Par exemple, au Nord Kivu, on trouve CAFED, REFAM - TP ou la Synergie Ukingo Wetu (SUWE). Ce dernier sert comme mécanisme de protection des défenseur·e·s des droits humains en danger. Au Sud Kivu, on trouve un autre réseau historique, le Caucus des femmes congolaises de Sud Kivu pour la Paix, le COFAS ou Femme au Fone, un réseau des femmes des territoires qui rapportent sur toute une série d'indicateurs de sécurité. Finalement, en Ituri, on trouve le Collectif de Femmes de l'Ituri (COFEMI), la Fédération des Femmes Protestantes de l'Ituri ou le Forum des Mamans de l'Ituri (FOMI). Aussi, nous avons trouvé des réseaux qui regroupent plusieurs provinces de l'Est du pays, comme le Mouvement des Survivantes de Viols et Violences Sexuelles en RDC, le Forum Féministe (FoFe), actif à l'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, et Maniema ; ou le Réseau des Associations de Femmes Juristes de l'Est de la RDC (RAFEJE), opérant au Nord Kivu, Sud Kivu et Tshopo.

Nombreux de ces réseaux couvrent les mêmes zones d'intervention et les mêmes thématiques ; et ont les mêmes revendications et les mêmes approches méthodologiques (ou très similaires). En fait, plusieurs personnes interviewées parlent directement d'une « duplication » ou d'un « chevauchement », c'est qui peut poser des conflits d'intervention.

D'autre part, si on observe la composition des réseaux, les membres sont généralement des associations/organisations (et même d'autres réseaux), mais il y a aussi des réseaux

dont les membres sont des individu·e-s et on trouve aussi des formules mixtes, où des organisations et des individu·e-s peuvent adhérer au réseau. D'autres réseaux ont créé des structures communautaires, qui ne sont pas des organisations membres en soi, mais qui leur servent de soutien à la base. Ces structures communautaires reçoivent des noms différents, tels que groupes de dialogue, clubs d'écoute ou noyaux de paix, et jouent des rôles divers, comme le rôle de monitoring et dénonciation des incidents sécuritaires, de médiation des conflits ou de sensibilisation et mobilisation communautaire. Elles sont le lien entre la population et la direction des réseaux.

La plupart des réseaux dans la cartographie sont des plateformes de la société civile, mais il y a aussi de formules mixtes. Par exemple, il y a quelques réseaux dont les membres sont des femmes en politique ou des femmes qui ont été dans la politique dans le passé, comme le Réseau de Femmes Africaines Ministres et Parlementaires en RDC (REFAMP), ou des formules mixtes dont les membres sont des femmes de la société civile et des femmes en politique, comme CAFCO. Une autre formule mixte qu'on a trouvée est le cas de Women in Mining (WIM), un réseau qui regroupe les femmes de différentes entreprises minières et de l'exploitation minière artisanale et des organisations de la société civile.

Dans les réseaux analysés, il n'y a pas un nombre standard de membres. En fait, nous avons trouvé qu'une grande partie des réseaux ont du mal à nous donner un chiffre exact du nombre de leurs membres, normalement parce qu'il y a assez de fluctuations et les listes ne sont pas mises à jour. Parmi ceux qui ont partagé leur nombre de membres, nous avons de réseaux très vastes, comme l'UEFA ou Rien Sans Les Femmes, avec 16.000 individu·e-s membres et 1.000 organisations membres respectivement ; et des réseaux plus petits, comme le Réseau des Associations de Femmes Juristes de l'Est de la RDC (RAFEJE), avec 4 associations membres.

Nous avons trouvé que les réseaux travaillant dans le domaine *Femmes, Paix et Sécurité*, sauf exception, ont une représentativité limitée des groupes marginalisés ou des groupes à besoins spécifiques, tels que des associations des jeunes, des femmes rurales, des femmes des peuples autochtones, des femmes vivant avec handicap, des femmes déplacées, ou des personnes de la communauté LGTBQ+. Parmi ces groupes, il y a de grandes différences aussi dans leur représentation : tandis que des associations de femmes vivant avec handicap ou de femmes rurales semblent avoir intégré plusieurs réseaux de droits de femmes, des associations de personnes LGTBQ+ sont généralement les plus exclus de ce genre de plateforme.[11] Les femmes autochtones ont leur propre réseau : UEFA, mais une représentativité limitée dans des réseaux généralistes des droits des femmes. En outre, plutôt que d'être membres de réseaux de plein droit, tous ces collectifs sont souvent des bénéficiaires de leurs actions (sauf la communauté LGTBQ+, qui est aussi souvent exclue des activités).

[11] Nous avons trouvé que les associations de défense des droits de la communauté LGTBQ+ sont plus intégrés dans des plateformes de droits humains, plutôt que dans des réseaux de femmes.

Les réseaux des femmes ont témoigné qu'ils s'efforcent d'être pluriethniques d'autant plus qu'ils interviennent dans des contextes de conflits intercommunautaires. Plusieurs participant-e-s ont souligné combien c'était important de montrer cette image de diversité ethnique dans leur réseau pour que leurs messages de cohésion sociale et de cohabitation pacifique soient plus crédibles. Cependant, l'intervention d'un réseau dans une zone peut être fortement conditionné par l'appartenance communautaire ou ethnique. C'est ainsi que des animatrices d'un des réseaux interviewés en Ituri ont été accusées de partialité à cause de la méfiance qui existait entre communautés. Il y a d'autres exemples où des membres d'un réseau ont été considérés comme favorables à tel ou tel autre groupe armé à cause de leur appartenance ethnique.



Leadership, gouvernance et coordination

Bien que les femmes de la RDC aient été victimes d'abus et de violences considérables, elles sont à la fois des activistes innovatrices et créatrices. Elles ont participé à des négociations de paix et sont parvenues à obtenir des changements constitutionnels.[12] Des personnes interviewées ont soulevé que les leader-euses de ces réseaux ont favorisé un cadre de confiance et d'échange avec des autorités à plusieurs niveaux, et qu'elles sont devenues incontournables quand les autorités veulent travailler ou parler de certains sujets relatifs aux droits des femmes. En outre, ces mêmes femmes leadeuses, conscientes de l'importance de faire entendre leur voix au niveau régional et international, commencent de plus en plus à occuper des postes de responsabilité dans des structures régionales ou à partager leurs expériences avec les femmes des pays de la région et du monde.

Toutefois, ce leadership fort manquerait depuis des années d'un projet de transfert de compétences et connaissances aux autres membres de leurs organisations et réseaux en vue de céder ou partager les espaces de pouvoir. Ceci amène les réseaux de femmes à devenir des structures « lourdes au sommet », où le leadership est habituellement construit autour d'une personne, généralement une femme adulte, urbaine et éduquée, et dans lesquelles il y a très peu de délégation.

Beaucoup de participant-e-s de la recherche soulignent comment ce type de leadership a une influence directe sur la gouvernance des réseaux. En fait, l'un des défis le plus mentionné est le manque de rotation dans le leadership du réseau, ou la nomination directe de son/sa successeur-euse. On soulève que parfois, c'est à cause des leader-euses eux-mêmes ou elles-mêmes, qui ne veulent pas quitter leur poste (parce que, comme mentionné auparavant, cela peut être lié au pouvoir, la visibilité et/ou l'accès au fonds), mais aussi que cela peut être à cause des membres, qui ne sont pas suffisamment engagé-e-s ou ne sont pas prêtes à assumer la responsabilité de recherche

[12] Maria Martin de Almagro (2018), op. cit.

de fonds ou de représentation. En fait, des personnes interviewées nous ont donné plusieurs exemples lorsque la personne à la tête du réseau part, le réseau disparaît presque. En plus, nous avons trouvé qu'une grande partie des structures ne respectent pas leurs propres mécanismes de gouvernance, comme l'organisation régulière des assemblées générales telle que prévue dans les statuts. Le pouvoir reste incarné en une seule personne au détriment du réseau.

Mais ce type de leadership peut causer aussi d'autres effets non désirés, comme l'utilisation du réseau à des fins personnels ou en faveur de sa propre organisation, comme une des participant-e-s a qualifié ce phénomène de la « privatisation du réseau ». Un des multiples exemples partagés a été comment la leader d'un des réseaux a refusé l'adhésion de certaines organisations membres parce qu'elles pourraient être une menace à son leadership, et comment elle s'est servie du réseau pour préparer sa carrière politique.

Au-delà de la véracité de cette observation, elle peut aider à comprendre la complexité des relations entre les membres des réseaux. Lors des entretiens, au départ, a plupart des personnes affirment que les relations entre les membres des réseaux et mouvements auxquels elles appartiennent sont bonnes et cordiales, et qu'il y a une communication et un partage d'information autour des questions clés de ce réseau. Elles évoquent aussi une complémentarité de compétences qui est mise à la disposition du réseau et qu'il y a des membres qui sont très actifs et engagés dans les différentes causes. Toutefois, en approfondissant, les participant-e-s reconnaissent que la plupart de ces relations sont assez fragiles, ou que « **tout va bien quand il n'y a pas des enjeux pour avoir de fonds** », comme une personne interviewée a résumé.

En fait, nous avons trouvé un manque de confiance généralisée : des organisations qui jugent que l'organisation à la tête du réseau va s'approprier des résultats et des efforts de tous les autres membres pour son propre bénéfice, des organisations qui pensent que d'autres membres ont des agendas cachés ou qu'ils sont là que pour accéder aux fonds, ou tout simplement que si elles participent très activement dans le réseau leur identité comme organisation va se perdre. Comme une participante a signalé « **Le réseau peut étouffer les organisations membres qui deviennent invisibles ou manquent des opportunités de projet** ». Dans les réseaux régionaux, avec le climat de tension permanent entre les gouvernements des pays de Grands Lacs, cette confiance parfois est encore plus difficile à construire et très facile à perdre. Et ce manque de confiance influence aussi l'engagement de membres et la coordination.

L'engagement de membres, qui était une des conditions des « vrais mouvements », est assez variable parmi les différents réseaux interviewés : alors que certains sont très actifs, d'autres sont « dans l'attente » et leur engagement est lié à la présence du financement. Ainsi, diverses participantes reconnaissent que leur plus grande fragilité en tant que réseau est venue de la faiblesse et manque d'engagement de certains de leurs

membres. Toutefois, il faut reconnaître que le travail en réseau nécessite un très grand effort en termes de temps et d'énergie, et que c'est un travail non payé qui s'ajoute aux agendas des organisations, qui sont déjà très chargées.

La coordination varie aussi beaucoup entre les différents réseaux de femmes, mais normalement elle est organisée hiérarchiquement et en cascade, avec un système des points focaux /antennes/noyaux par localité, groupement, territoire, province, etc. dépendant de la couverture géographique du réseau. Il y a quelques exceptions, celle où le réseau a un fonctionnement plus horizontal, comme par exemple SUWE, dont sa charte spécifie que le réseau est de nature informelle, qu'il n'y a pas des statuts et que la communication est horizontale.

Quelques réseaux ont des mécanismes de coordination très structurés, avec des réunions mensuelles, bimensuelles ou trimestrielles programmées à différents niveaux, et certains engagements pour le partage des informations et rapportage. Par contre, chez d'autres réseaux, la coordination est assez informelle et plus sporadique, quand il y a une action conjointe ou un problème à partager, « on se contacte quand on a besoin des informations ». Parfois, même les réseaux qui ont des mécanismes de coordination plus formels, ont du mal à respecter leur propre calendrier de coordination et terminent pour se coordonner justement pour des actions ad hoc. La plupart des réseaux continuent à favoriser des rencontres face à face à des appels téléphoniques ou des messages, mais il y a certains qui ont introduit des réunions en ligne, surtout après la pandémie du Covid-19 et pour des réunions avec des gens de différentes provinces. C'est le cas de Rien Sans Les Femmes, qui avait renforcé la capacité de ses membres sur l'utilisation des ressources disponibles pour la coordination en ligne.

En général, les réseaux ont des difficultés à trouver des moyens pour financer leurs mécanismes de coordination, surtout quand ces mécanismes impliquent la prise en charge des déplacements et du logement des membres. C'est particulièrement difficile pour les réseaux nationaux et régionaux, dont les membres sont basés dans différentes provinces ou pays. C'est le serpent qui se mord la queue : le manque de moyens pour financer des mécanismes de coordination et même de gouvernance a aussi un impact sur la construction de la confiance entre les membres des différentes provinces et pays, et sur la redevabilité.

Finalement, nous voulons souligner que la relève générationnelle au sein des réseaux de femmes est assez irrégulière. Malgré certaines initiatives en cours pour renforcer des échanges intergénérationnels, plusieurs personnes interviewées ont reconnu qu'elles ont un sérieux problème de maintenir le personnel jeune au sein de leur réseau lorsqu'il n'y a pas de financement. En plus, nous avons aussi trouvé une certaine méfiance chez plusieurs femmes interviewées envers la jeune génération. D'après elles, la jeune génération n'a pas la même capacité d'engagement qu'elles avaient dans leur jeunesse : « les jeunes manquent du vrai militantisme et cherchent plus à gagner leur propre argent

qu'à améliorer les droits humains ». Cependant, cela contraste avec les expériences au sein des mouvements citoyens, qui sont composés presque exclusivement de jeunes bénévoles. En outre, il y a d'autres réseaux qui ont fait l'autocritique constructive concernant le gap entre générations, et parlent de leur faiblesse dans l'engagement des jeunes dans la cause, des agendas trop chargées ou du manque d'espace pour des réflexions intergénérationnelles internes ; et qui parlent sur comment elles ont commencé à faire des petits pas dans la préparation de la relève.

Enfin, il faut mettre en évidence que tous ces phénomènes ne semblent pas être exclusifs du mouvement des femmes, et qu'on les trouve aussi dans d'autres réseaux de la société civile.

Rôle des partenaires internationaux et bailleurs

Comme il a été souligné par l'étude sur le mouvement de femmes au Sud Kivu en 2014, [13] le rôle de la communauté internationale dans le travail social, économique et politique dans la région est important et, dans le cas du mouvement des femmes, peut-être encore plus pertinent. Derrière tous les programmes et la plupart des campagnes, on trouve des agences internationales qui jouent non seulement le rôle de bailleur de fonds, mais aussi celui de co-initiateur, de co-façonneur et de facilitateur.

Les personnes interviewées ont confirmé ce phénomène : les partenaires internationaux (ONGI, organisations internationales et bailleurs de fonds) ont été et sont à l'origine de la création d'une grande partie des réseaux de femmes. Beaucoup de partenaires veulent créer et appuyer leur propre réseau avec les organisations qu'ils accompagnent, le réseau est mis en place et accompagné lors de la durée de leur projet (normalement quelques années) mais sans l'existence d'une stratégie pour devenir autonome. Ainsi, quand les fonds et l'accompagnement cessent, les membres se désengagent et le réseau devient inactive. Ensuite, le cycle continue : à la place de renforcer ou redynamiser des réseaux existants, on va appuyer la création d'un nouveau réseau.

Les organisations locales partagent aussi une partie de cette responsabilité dans la création d'autres réseaux, parce que parfois c'est elles qui veulent avoir leur propre réseau. Les raisons varient. Par exemple, il y a des organisations qui veulent avoir leur propre réseau pour donner plus de visibilité à une cause bien déterminée, d'autres qui veulent avoir plus de pouvoir de décision ou de visibilité, et d'autres qui veulent être le principal destinataire de fonds. Aussi, nous trouvons des organisations qui ne refusent pas de créer un nouveau réseau tout simplement parce qu'elles ne se sentent pas en mesure de mettre des limites à un bailleur dont elles dépendent économiquement.

[13] Dorothea Hilhorst et Marie Rose Bashwira (2014), op. cit.

Une autre conséquence négative de ce grand influence des partenaires internationaux est la nature fragmentée et largement non coordonnée de leur travail, qui peut avoir contribué à la nature également fragmentée et non coordonnée des organisations et réseaux de femmes,[14] comme nous avons vu dans la section précédente.

Par ailleurs, quelques participant-e-s ont aussi fait référence à la fuite des cerveaux : des leader-euses des organisations locales de femmes et de la société civile en général qui partent travailler pour des partenaires internationaux, qui offrent des meilleures conditions de travail.

Financement

Nous avons trouvé que les réseaux de femmes dans les provinces ciblées généralement tirent leur financement presque exclusivement des subventions des partenaires internationaux. L'un des effets négatifs de l'influence de la communauté internationale sur le mouvement des femmes en RDC, relevé dans l'étude précitée, est la manière dont l'« ONGisation » ou « projetisation » du mouvement des femmes s'est fait au détriment de la mobilisation sociale.[15]

À ce sujet, les personnes interviewées ont parlé du financement comme source de mobilisation : quand il y a de fonds disponibles, les membres sont actifs et participent dans des réunions et activités ; quand il n'y a pas de fonds, les membres commencent à se désengager: (« Il y a eu une démotivation des membres par manque de crédit communication et de frais de transport »). On nous a aussi parlé de l'attentisme de certains membres et c'est seulement l'organisation qui dirige le réseau qui devrait mobiliser les fonds pour tous les membres.

En général, les subventions des partenaires sont vues par les participant-e-s comme une arme à double tranchant : elles sont devenues essentielles pour le fonctionnement du réseau (« on n'a pas la capacité de s'auto-porter comme mouvement et survivre avec des moyens propres »), mais elles sont une source de conflit entre les membres (comme le « tout va bien quand il n'y a pas des enjeux pour avoir de fonds » que nous avons mentionné auparavant). Les conflits peuvent venir de la compétition entre les membres pour accéder aux fonds, mais aussi du manque de confiance envers le membre qui a reçu les fonds pour le réseau et sur sa façon de les gérer.

Dans ce sens, il faut souligner aussi les efforts de certains réseaux pour éviter leur « ONGisation », malgré des offres des partenaires internationaux. C'est le cas, par exemple, de RSLF, où certains membres ont été approchés dans le passé par plusieurs bailleurs pour les offrir d'appui si elles réussissent à avoir de personnalité juridique pour recevoir de fonds. Toutefois, dans l'article 26 de leur charte, les membres ont accordé que « RSLF

[14] Ibid.

[15] Ibid.

n'a pas de personnalité juridique et ne peut pas recevoir, ni gérer directement des fonds ; et ce n'est pas l'objectif du mouvement de le faire. Les actions du mouvement s'intègrent dans les budgets des organisations membres. Les fonds mobilisés par une organisation membre de Rien Sans Les Femmes, à l'issue d'un projet ou programme, seront gérés par cette dernière, mais elle sera tenue à l'obligation d'informer le point focal et les autres membres de leur point de coordination de manière transparente ». Il n'y a pas eu une évaluation pour évaluer l'impact de cette mesure, mais c'est déjà un avancé que les organisations aient réussi à maintenir leur mode de fonctionnement accordé, et qu'elles utilisent leurs propres fonds de leurs projets pour des actions conjointes du réseau.

D'autre part, il y a certains réseaux qui fonctionnent avec des cotisations de leurs membres, mais les participant·e·s affirment que souvent ces cotisations sont irrégulières et pas assez pour même couvrir leurs propres mécanismes de coordination interne et de gouvernance. Aussi, quelques-uns/unes nous ont partagé qu'il y a une attente de certains membres de recevoir quelque choses (accès aux fonds, accès à plus de visibilité, etc.) en contrepartie du versement de la contribution. Ceci contraste avec le mode de fonctionnement des mouvements citoyens, où aucun financement ne provient de l'extérieur, et cela pour maintenir leur indépendance et impartialité. Par exemple, la Lucha fonctionne à travers des cotisations volontaires de membres et évite la dépendance des bailleurs de fonds, des organisations internationales et des ONG. Également, mais pour des raisons différentes, le réseau WIM, avec une formule mixte qui inclut des entreprises parmi ses membres, est aussi financé à travers des cotisations.

Dans le cas du Réseau des Associations de Femmes Juristes de l'Est de la RDC (RAFEJE) et d'autres réseaux professionnels, en plus des subventions et cotisations de membres, ils se financent avec des indemnités perçues en contrepartie des prestations fournies (par exemple, avec la prestation de services de représentation légal).

Le cas de l'Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone (UEFA) est aussi assez particulier, parce que ce réseau reçoit des financements du gouvernement congolais à travers le Bureau central de coordination^[16] et le Fonds Social de la RDC.^[17] Aussi, l'UEFA dispose de sources de financement propres à travers des microentreprises (unités de transformation des produits agricoles).

Portée thématique

La plupart des réseaux de femmes que nous avons interviewé n'ont pas un focus thématique spécifique et exclusif sur le domaine *Femmes, Paix et Sécurité*.

[16] Le Bureau central de coordination est un service public sous la tutelle du Ministère des Finances de la RDC et c'est la première agence d'exécution des projets de développement de RDC. Plus d'information disponible ici : <https://bceco.cd/>

[17] Le Fonds Social de la RDC (FSRDC) est un établissement public à caractère social. Il bénéficie des financements de la Banque mondiale. Dans l'exécution des projets, les FSRDC peut financer des organisations de la société civile.

Nous avons trouvé (1) des réseaux qui travaillent sur la consolidation de la paix ou la résolution pacifique de conflits en général, en incluant des aspects du domaine femmes, paix et sécurité, comme par exemple le Réseau Congolais des Artisans de Paix (RECAP) ; (2) d'autres réseaux qui travaillent sur des thématiques concrètes couvertes par l'agenda femmes paix et sécurité, telles que la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre, comme par exemple la Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles (SFVS), ou la participation des femmes dans les instances de prise de décision, comme Rien Sans Les Femmes (RSLF) ; et (3) d'autres réseaux avec une agenda plus large sur l'égalité de genre ou les droits de femmes, qui travaillent sur un ou plusieurs domaines encadrés dans l'agenda femmes, paix et sécurité, et agissent aussi dans la santé et les droits sexuelles et de la reproduction, ou la protection de l'environnement, comme par exemple la Synergie des femmes pour la paix et la réconciliation dans les grands Lacs (SPR) ou le Réseau genre et droits de la femme (GEDROFE).

Par ailleurs, quelques participant-e-s ont affirmé qu'il n'est pas rare que leurs réseaux, même ceux avec des limites thématiques bien définis, se mobilisent sur d'autres thématiques qui n'ont pas un lien direct avec leur focus, mais qui touchent particulièrement les membres ou pour lesquels des fonds sont disponibles. Par exemple, un réseau focalisé sur la participation des femmes dans les instances de prise de décision s'est mobilisé contre la prostitution.

Sauf l'exception de la section congolaise de la ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF RDC), il semble que c'est plutôt les mécanismes de coordination pour mettre en œuvre le Plan d'Action National de la RDC pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (PAN 1325), qui ont ce focus thématique spécifique. Il s'agit des Comités de Pilotage et les Secrétariats au niveau national, provincial et local, dont les réseaux et organisations de femmes font partie.

Porosité entre la société civile et les partis politiques

La plupart des réseaux de femmes que nous avons interviewé n'ont pas un focus thématique spécifique et exclusif sur le domaine *Femmes, Paix et Sécurité*. Nous avons trouvé (1) des réseaux qui travaillent sur la consolidation de la paix ou la résolution pacifique de conflits en général, en incluant des aspects du domaine femmes, paix et sécurité, comme par exemple le Réseau Congolais des Artisans de Paix (RECAP) ; Comme l'étude sur le mouvement de femmes au Sud Kivu a signalé, la distinction entre la société civile, l'État, la politique et les organisations internationales est souvent floue, car ces organisations collaborent fréquemment à des campagnes ou à des projets en faveur des femmes.[18] Les entretiens ont confirmé cette porosité entre la société civile et les partis politiques en RDC.

[18] Dorothea Hilhorst et Marie Rose Bashwira, op. cit., p. 27

Nous avons trouvé plusieurs exemples des dirigeantes des réseaux de femmes qui s'intéressent à carrière politique, et qui, selon les personnes interviewées, ont même profité des réseaux des femmes pour mener campagne. Dans ce cas, il est habituel de demander à la personne qui est devenue candidate de se démettre de ses fonctions, pour garder le caractère apolitique du réseau.

En général, les participant-e-s se sont montré-e-s assez critiques envers les partis politiques, qui « **viennent prendre les atouts et compétences de femmes formées par la société civile** », sans investir dans la formation de leurs candidates eux-mêmes. Une participante a même appelé ce phénomène le « débauchage ». Cette critique des partis politiques mérite une mention spéciale dans le Haut-Katanga. Certain-e-s participant-e-s ont signalé comment le processus de démembrement (en 2015, le Katanga a été divisé en quatre nouvelles provinces : Tanganyika, Haut-Lomami, Lualaba et Haut-Katanga) a contribué à la déstructuration du mouvement des femmes dans la province. En fait, il semblerait que beaucoup de femmes formées dans la société civile ont été captées par l'administration de l'Etat ou par les partis politiques pour occuper des postes de responsabilités, en laissant les réseaux et organisations des femmes sans leurs dirigeantes au moment où ces mouvements devaient augmenter le nombre des personnes aux postes de décisions pour passer d'une équipe dirigeante pour l'ancienne province du Katanga à quatre équipes, une par province issue du démembrement.

Sinon, l'étude a identifié plusieurs réseaux de la société civile avec un focus sur le leadership et la participation des femmes aux instances de prise de décision dont un de leurs cibles sont des femmes candidates. Ces réseaux ont formé et accompagné des femmes candidates de toutes les tendances politiques, pour essayer d'augmenter la représentativité des femmes aux instances décisionnelles, comme par exemple, le Caucus de femmes congolaises de Sud Kivu pour la Paix ou Rien Sans Les Femmes.

Par ailleurs, nous avons constaté qu'il existe des réseaux mixtes, où des activistes de la société civile se sont jointes aux femmes en politique, comme par exemple CAFCO ou le Collectif de Femmes de l'Ituri (COFEMI).



Communication interne et externe

Les entretiens montrent que la communication entre les membres des réseaux se fait principalement de façon orale et dans le cadre des rencontres présentes (réunions, visites sur terrain). Aussi, ils privilégient les communications à travers des appels téléphoniques et des messages (téléphoniques et sur WhatsApp).

Les réseaux sociaux le plus utilisés sont WhatsApp, Facebook et X (ancien Twitter), mais leur utilisation est assez variable parmi des différents réseaux de femmes. Normalement, chaque réseau a son propre groupe WhatsApp (ou plusieurs groupes, selon l'ampleur du réseau) pour faciliter des communications parmi les membres à propos des actions et

activités, pour partager des opportunités (par exemple, des appels à projet) et même pour permettre aux membres de lancer des alertes en cas de danger. Toutefois, on signale que souvent, il y a une mauvaise utilisation des groupes WhatsApp parce que les membres partagent aussi des informations personnelles, des déclarations politiques, etc. (« le gens partagent de n'importe quoi »), qui vont à l'encontre du but de la création du groupe.

Facebook est utilisé pour donner plus de visibilité aux actions du réseau, mais souvent ces informations sont plus dirigées vers les partenaires internationaux (communication externe) qu'à la base du réseau ou aux organisations membres. En fait, il n'est pas rare que dans les communautés rurales les membres n'aient pas accès à des smartphones, au crédit pour l'internet ou au réseau pour se connecter. Aussi, la plupart des fois, les pages Facebook des réseaux ne sont pas actualisés.

X est utilisé également pour donner plus de visibilité aux actions du réseau, mais aussi pour interpeler les dirigeant·e·s gouvernementaux·ales dans des actions de plaidoyer. Dans les réseaux analysés, c'est moins fréquent que Facebook.

Les canaux YouTube, TikTok et Instagram sont encore plus rares à trouver parmi les réseaux de femmes en RDC.

À part Facebook et X, pour la communication externe, les réseaux utilisent les médias traditionnels, surtout la radio. Plusieurs personnes interviewées ont signalé le défi que la majorité des médias en RDC sont payants, et que cela rend plus difficile la visibilité de leurs actions et messages, et l'engagement avec le grand public. Il y a certains réseaux qui ont des page web, mais beaucoup d'entre elles ne sont pas opérationnels ou mises à jour.

Par ailleurs, il y a des réseaux avec une personne ou une équipe (en tant que staff ou bénévole) qui assume des fonctions de communication et qui a même développé des stratégies de communication (par exemple, RSLF), mais dans la plupart des réseaux il n'y a pas de stratégie de communication ou des personnes spécifiques en charge.

Enfin, il faut souligner que, selon plusieurs personnes interviewées, les réseaux de femmes ne savent pas encore visibiliser tout ce qu'ils font, connecter avec les jeunes générations et les transmettre un message qui les interpelle et mobilise par rapport à la lutte pour les droits des femmes.



Relation entre réseaux

C'est habituel que les femmes leadeuses et les femmes défenseuses des droits humains en RDC s'engagent dans une multitude d'initiatives qui luttent pour les droits de femmes. À savoir, le point focal du mouvement Rien Sans Les Femmes au Haut Katanga joue aussi

le lead pour installer la Coalition des Femmes Défenseuses des Droits Humains dans la province. Aussi, nombreux réseaux ont été à l'origine de la création d'autres réseaux. Par exemple, CAFED, une des premières plateformes de femmes au Nord Kivu, a impulsé la création de Sauti ya Mama Nikongomani, SFVS ou COCAFEM/GL.

Ainsi, nous avons trouvé plusieurs réseaux des femmes qui sont constitués de presque les mêmes membres. En fait, c'est rare de trouver une femme leader ou une organisation de droits de femmes qui soit membre exclusivement d'un réseau. Rien Sans Les Femmes est probablement la plateforme de femmes en RDC qui agglutine plus des organisations membres, même si nous n'avons pas trouvé un nombre exact mise à jour, il semble qu'il va au-delà de 1.000 organisations membres.

À part ce phénomène, nous avons trouvé que les réseaux prennent connaissance les uns des autres à travers diverses plateformes de coordination, comme les cadres de concertation de la société civile, les groupes thématiques genre au niveau provincial et national (présidés par le ministère/division genre), les comités de pilotage sur la résolution 1325, les plateformes des droits humains ou différents clusters. Mais l'établissement des relations se passe aussi à travers leurs partenaires internationaux. Comme signalé auparavant, c'est assez commun qu'un partenaire international soit à l'origine de la présentation des organisations et de la création des réseaux, en demandant aux organisations partenaires de travailler ensemble. Par exemple, le Réseau d'Associations pour la Promotion des Droits des Femmes (RAPDFEM) a été mis en place par un programme de Care International en 2016 ; et REFAM - TP a été mis en place par RAPDFEM, avec l'appui de la section genre de la MONUSCO.

Sinon, certaines participant-e-s ont souligné qu'au niveau communautaire il y a moins de connaissance de l'existence de réseaux. En général, les réseaux de femmes sont moins présents dans le monde rural, et c'est seulement les réseaux qui travaillent étroitement avec des structures communautaires qui sont réellement connus. En plus, les organisations ou associations de certains groupes marginalisés ou de groupes à besoins spécifiques, comme des associations de défense des droits de la communauté LGTBQ+, semblent avoir plus de lien avec des réseaux plus généralistes de défense de droits humains ou de consolidation de la paix.

Pourtant, la connaissance entre réseaux semble dépendre moins de la nature formel ou informel mais du type d'organisations (les organisations ou associations de groupes marginalisés ou de groupes à des besoins spécifiques ont moins de connaissance de l'existence des réseaux) et de leur situation géographique (les réseaux sans structures communautaires de base sont moins connus).

La relation entre les différents réseaux de femmes est à la fois de collaboration et de concurrence. Concurrence parce que, comme nous l'avons noté dans plusieurs parties du rapport, les réseaux de femmes couvrent souvent les mêmes zones d'intervention,

membres et thématiques et partagent des revendications et approches méthodologiques très similaires. Aussi, parce que la plupart de réseaux de femmes sont assez dépendants des fonds des partenaires internationaux, d'où la compétition entre eux pour les obtenir.

Mais les réseaux ont aussi une relation de collaboration parce que, malgré tout, il y a une coopération entre eux, surtout pour mener des actions de plaidoyer. Il existe une multitude d'exemples au cours des dernières années où différentes plateformes se sont mises ensemble pour plaider pour une cause commune. Par exemple, la première action menée par Rien Sans les Femmes a eu comme objectif la promulgation de la loi sur la parité ainsi que la modification de la loi électorale. Durant le mois d'avril 2015, les membres de RSLF, en incluant plusieurs réseaux, ont ainsi initié une pétition adressée à l'Assemblée nationale pour que l'alinéa 4 de l'article 13 de la loi électorale soit reformulé. En moins de 3 semaines, 207.315 personnes ont signé cette pétition qui a été remise officiellement au Président de l'Assemblée nationale en mai 2015 à Kinshasa. Des marches pacifiques de soutien à Bukavu, Uvira et Goma ont également accompagné le dépôt de la signature au Parlement.[19] Ces actions ont été possibles grâce à la forte mobilisation de plusieurs réseaux, ceux qui intégraient déjà RSLF (comme RAFEJE ou Caucus de Femmes), mais aussi d'autres qui ont adhéré à RSLF lors des actions de plaidoyer (comme GEDROFE, CAFCO, CAFED etc.).



Risques des membres de réseaux

Nous n'avons pas trouvé de risques spécifiques aux membres des réseaux des femmes que d'autres femmes activistes de la société civile et d'autres défenseur-e-s des droits humains ne courent pas. Par contre, nous avons trouvé des dynamiques sociaux qui peuvent influencer ou limiter le pouvoir d'action de ces mouvements. Les personnes interviewées nous ont parlé des dynamiques de genre conservatrices dans la société et de la discrimination dont elles souffrent en tant que femmes activistes de la part de leurs familles et communautés.

Elles parlent de l'opposition de la communauté pour faire évoluer certaines coutumes rétrogrades par rapport à l'égalité de genre et quelques-unes ont même mentionné le prix qu'elles payent au niveau de leur santé mentale. Comme une participante a dit: « (...) **des risques et méfiances reçues lors de notre travail de vulgarisation et sensibilisation de cette loi (de la parité) et on était accusées de 'mener les femmes à la rébellion' dans les communautés et c'était même dangereux** ».

Il existe aussi un sentiment d'insécurité provoqué par les menaces et intimidations des DDH, par les arrestations arbitraires, par l'extorsion de l'argent, par le cambriolage des bureaux, ou par la résiliation brusque des contrats des bail, par exemple. Cette insécurité les décourage parfois et démobilise, et à la fin les empêche de mettre en œuvre leurs initiatives ou d'accéder à certaines zones d'action. Comme une participante a signalé :

« Lorsque la pression devient grande sur un mouvement, les membres commencent à avoir des réserves, à craindre pour leur sécurité et s’engagent moins dans les causes du mouvement ».

En plus, les activistes du Nord Kivu et Ituri ont parlé de l’état de siège dans ces deux provinces et de son influence sur leur travail : l’augmentation des soupçons sur leur activisme, le risque de devenir la cible des services de sécurité et de l’asphyxie économique sur leurs zones d’intervention. Les partenaires internationaux seraient apparemment très réticents à continuer à financer des projets dans ces zones. Comme une participante a souligné « Nos zones d’interventions sont asphyxiées. À ce moment, les partenaires sont très réticents à donner de fonds pour des projets à long-terme au Nord Kivu, et c’est pour cela que nous sommes en train d’élargir notre rayon d’action dans d’autres provinces ».

Dans la province du Haut-Katanga, qui ne souffre pas d’un conflit armé généralisé, il semble que les femmes des réseaux sont moins conscientes des risques au niveau de leur sécurité physique et psychologique quand elles agissent en tant que défenseuses des droits des femmes.

Pour finir, bien que les risques auxquels les organisations LGBTBIQ+ font face ne font pas spécifiquement partie de cette étude, nous signalons qu’il semble très élevé.

Petites et grandes réussites du mouvement des femmes jusqu’à présent

Nous avons intitulé cette section « petites et grandes réussites », parce que c’est ainsi que les personnes interviewées l’ont formulé quand on leur a posé des questions à propos des réussites de leurs structures.

D’abord, les participant·e·s étaient particulièrement fières des petites réussites au niveau local, comme par exemple des résultats positifs des actions de plaidoyer : la réconciliation entre deux leader·euses, la réaction d’un conseil municipal vis-à-vis d’un cas d’injustice envers les femmes ou la défense d’un professionnel accusé à tort. En plus, on a mentionné la nomination de femmes à tel ou tel poste de prise de décision après des campagnes de plaidoyer ciblant les responsables, ou l’élection de certaines femmes candidates après avoir reçu une formation et accompagnement de la société civile.

Les participant·e·s nous ont également donné des exemples des réussites au sein des propres réseaux. Par exemple, elles ont mentionné la construction d’alliances stratégiques (et amitiés !) entre des personnes très différentes travaillant dans des endroits éloignés, qui ont perduré à travers le temps, et qui ont permis de partager des informations clés, d’amplifier des visions, d’essayer de nouvelles approches, et d’agir en

synergie. Une autre femme interviewée signalait la redynamisation de cellules d'animation communautaire qui étaient inactives depuis un certain temps ; d'autres mentionnaient avoir réussi l'expansion du réseau dans d'autres provinces (particulièrement difficile après le démembrement).

Au niveau plus macro, on a parlé des avancements dans le cadre légal, comme l'insertion de l'article 14 dans la Constitution de 2006, qui établit l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, l'obligation de prendre des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites aux femmes et la mise en œuvre de la parité homme-femme dans les institutions. Les participant·e·s ont également mentionné la révision de certaines lois qui contenaient des dispositions discriminatoires, comme le code de la famille et le code du travail ; de la promulgation de la loi de la parité en 2015 ; ou de la toute première législation du pays visant à reconnaître officiellement et à protéger les droits des populations autochtones en 2022.

Au niveau politique, une des avancées mentionnées a été la nomination d'une ministre des personnes en situation de handicap pour la première fois en 2019, et du projet de loi sur la protection et la promotion des droits des personnes vivant avec handicap de 2022. [20] Un autre avancement est l'adoption du premier et deuxième Plan d'Action National de la RDC pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (PAN 1325) et de l'appui à l'installation des comités locaux de coordination du PAN 1325.[21]

Finalement, on nous a parlé des changements qu'on sent au niveau de la population, même si les personnes interviewées n'avaient pas de chiffres ou rapports concrets à partager. Par exemple, on nous a parlé d'une augmentation de la sensibilité vis-à-vis des discriminations faites aux femmes, du fait que les femmes ont commencé à dénoncer plus de cas de violences sexuelles et basées sur le genre et de qu'il y a plus de condamnations. Les personnes interviewées affirment aussi qu'un plus grand nombre de personnes prend conscience que la question de la paix et sécurité n'est pas juste une affaire de l'armée ou de la police mais qu'il s'agit d'une question plus large qui touche la vie citoyenne et qui, par conséquent, concerne également les femmes et la population en général.

[20] Loi organique n° 22/003 du 3 mai 2022 portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap

[21] Clara Magariño et Winnie Tshilobo Matanda (2022) « Examen du Plan d'action national Femmes, paix et sécurité de deuxième génération (2020-2023) en République démocratique du Congo », Service d'appui sur les Femmes, la paix et la sécurité (Gouvernement du Royaume-Uni) (<https://wpshelpdesk.org/articles/review-of-the-national-action-plan-on-women-peace-and-security-second-generation-2020-2023-in-the-democratic-republic-of-the-congo/>)

8

CONCLUSION

Cette cartographie de réseaux de femmes dans les provinces d'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Kinshasa et Haut Katanga a identifié un total de 54 réseaux, en incluant des réseaux au niveau local, provincial, national et régional, des réseaux formels et informels, anciens et nouveaux. Cela prouve l'existence d'un large militantisme pour les droits des femmes dans ces provinces, et d'un engagement des organisations de femmes et des activistes à travailler en synergie. Toutefois, tous les réseaux ne sont pas aussi actifs les uns que les autres, et il y a un certain chevauchement entre eux. Souvent, ils couvrent les mêmes zones d'intervention et thématiques ; ils partagent des revendications et approches méthodologiques très similaires ; et ils sont composés de presque les mêmes membres, c'est-à-dire, les mêmes individus/organisations font partie de plusieurs réseaux.

Les membres de ces réseaux ne sont pas seulement des associations des femmes. Il existe une porosité entre la société civile et d'autres acteur·rices qui engendre diverses structures mixtes. Les membres sont des individu·e-s, des structures communautaires, des femmes en politique ou des entreprises. Cela montre la capacité d'adaptation et de résilience des femmes activistes, ainsi que leur capacité de chercher des alliés.

Les réseaux analysés, sauf exception, ont une représentativité limitée des groupes marginalisés ou des groupes à besoins spécifiques. Ces groupes sont souvent bénéficiaires des actions de ces réseaux plutôt que de membres de plein droit. Les associations travaillant sur les droits des personnes LGTBIQ+ sont généralement les plus exclues de ce genre de plateformes.

Le leadership des réseaux des femmes est habituellement construit autour d'une personne, normalement une femme adulte, urbaine et éduquée. Il y a très peu de délégation, ce qui pose des défis de gouvernance. Les relations entre les membres des réseaux sont assez fragiles, avec un manque de confiance généralisée et un engagement qui dépend pour certains membres du financement existant. De plus, la relève générationnelle au sein des réseaux de femmes est assez irrégulière, et parfois inexistant.

L'influence des partenaires internationaux (ONGI, organisations internationales et bailleurs de fonds) sur les réseaux est assez forte : ils jouent non seulement un rôle de procureur de fonds, mais aussi celui de co-initiateur et facilitateur. Cette influence peut également avoir des effets négatifs, comme le développement d'une multiplicité de réseaux et un certain chevauchement entre eux, la nature fragmentée et non coordonnée des organisations et réseaux de femmes, ou leur dépendance économique au détriment de la mobilisation sociale et de leur cohésion interne.

Le focus thématique spécifique et exclusif sur le domaine *Femmes, Paix et Sécurité* n'existe presque pas, sauf dans les mécanismes de coordination gouvernementaux pour mettre en œuvre le PAN 1325 et deux ou trois réseaux. La plupart des activistes travaillent sur un agenda plus large de droits humains ou de l'égalité de genre, ou sur un des aspects concrets de la 1325, et elles se sentent défenseuses des droits humains ou de droits de femmes.

La coordination et la communication interne et externe varie beaucoup entre les différents réseaux de femmes. Les réseaux ne réalisent pas encore leur potentiel pour visibiliser leurs activités ou de connecter avec les jeunes générations. Ils utilisent certains réseaux sociaux, mais pas comme leur moyen principal de communication ou de mobilisation sociale.

Les différents réseaux des femmes opérant dans la même zone se connaissent mutuellement. Toutefois, cette connaissance diminue au niveau des communautés rurales (quand il n'y a pas une présence physique de ce réseau) et quand il s'agit d'associations travaillant sur les droits de certains groupes marginalisés ou de groupes à des besoins spécifiques. Les associations de défense de droits de la communauté LGBTQI+, par exemple, semblent avoir plus de lien avec des réseaux plus généralistes de défense de droits humains ou de consolidation de la paix qu'avec les réseaux des femmes. La relation entre les différents réseaux des femmes est à la fois de concurrence et de collaboration, avec un potentiel de grandir en puissance.

9

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont adressées aux partenaires internationaux qui travaillent ou sont intéressés à travailler avec des réseaux de femmes sur l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité* :

Évaluation et renforcement des réseaux de femmes existants

- Évaluer plus en profondeur les réseaux avec lesquels ils souhaitent travailler, en particulier leur leadership et système de gouvernance, leur coordination interne, leur composition, et leurs actions.
- Accompagner et renforcer des réseaux choisis sur base des résultats de cette évaluation. Éviter, si possible, la mise en place de nouveaux réseaux.

Accompagnement des réseaux en gouvernance et leadership

- Prioriser l'accompagnement des réseaux pour renforcer leur gouvernance et leur coordination et communication interne.
- Promouvoir un leadership inclusif, cohésif, et rotative, ainsi que des structures plus horizontales avec une délégation claire de pouvoir.
- Encourager des initiatives d'échanges intergénérationnels afin de préparer la relève au sein des organisations et réseaux des femmes et des défenseur·e·s des droits humains.
- Soutenir la diversité dans la composition des réseaux dans le but d'assurer l'inclusion des groupes marginalisés ou des groupes à besoins spécifiques, particulièrement des associations de défense des droits de la communauté LGTBIQ+.

Spécialisation thématique, méthodologique et/ou géographique des réseaux

- Appuyer la spécialisation thématique, méthodologique et/ou géographique des réseaux, en ligne avec leurs priorités, dans l'intention de promouvoir leurs connaissances, expériences et atouts, et de mieux définir leurs revendications et leurs approches. En général, éviter la duplication et chevauchement entre réseaux et les conflits d'intervention.

Communication avec les citoyen·ne·s

- Renforcer les capacités de communication externe des réseaux des femmes avec l'objectif d'améliorer leur connexion avec les citoyen·ne·s et de promouvoir un rapprochement de la population aux thématiques de l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité*.

Mise en contact des réseaux existants

- Favoriser les échanges d'expériences et le rapprochement entre les réseaux des femmes et les réseaux des défenseur·e·s de droits humains existants, en partageant des informations et en organisant des activités conjointes, entre autres.

10

BIBLIOGRAPHIE

- Catherine Odimba, Paul Robain Namegabe, Julienne Baseke Nzabandora (2012), « *La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo* », juillet, International Alert (<https://www.international-alert.org/app/uploads/2021/08/Gender-Political-Equality-DRC-FR-2012.pdf>)
- Clara Magariño et Winnie Tshilobo Matanda (2022) « *Examen du Plan d'action national Femmes, paix et sécurité de deuxième génération (2020-2023) en République démocratique du Congo* », Service d'appui sur les Femmes, la paix et la sécurité (Gouvernement du Royaume-Uni) (<https://wpshehelpdesk.org/articles/review-of-the-national-action-plan-on-women-peace-and-security-second-generation-2020-2023-in-the-democratic-republic-of-the-congo/>)
- Dorothea Hilhorst et Marie Rose Bashwira (2014), « *The Women's Movement in South Kivu, DRC: A civil society analysis* », Wageningen University et ISDR Bukavu (<https://core.ac.uk/download/pdf/29207886.pdf>)
- EurAC (2019), « *Promotion de l'égalité des genres : la rhétorique européenne à l'épreuve des faits. Défis et leçons apprises pour un soutien européen transformatif sur la participation politique et civique des femmes en RD Congo et au Rwanda* », Décembre (https://www.euracnetwork.org/sites/default/files/20191204_eurac_genderreport_fr_vf_web.pdf)
- Henri Myrntinen and Megan Daigle (2017), 'When merely existing is a risk. Sexual and gender minorities in conflict, displacement and peacebuilding', February, International Alert (<http://international-alert.org/publications/when-merely-existing-is-a-risk>)
- Julia Constanze Braunmiller and Marie Dry (2022), "Reforms to Enhance Gender Equality in the Democratic Republic of Congo: From Advocacy to Implementation", Global Indicators Briefs No. 4, World Bank Group, mars (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/857041647271462384/pdf/Reforms-to-Enhance-Gender-Equality-in-the-Democratic-Republic-of-Congo-From-Advocacy-to-Implementation.pdf>)
- Malena Liedholm Ndounou et Viktoria Saxby (2019), « *Study on women's representation and influence in politics in DR Congo* », mars. Non publié - commandé par ONU Femmes et l'ambassade de Suède à Kinshasa.

- Maria Martin de Almagro (2018), «*Women activists in the DRC show how effective alliances can be forged*», The Conversation, 14 août (<https://theconversation.com/women-activists-in-the-drc-show-how-effective-alliances-can-be-forged-101203>)
- Mireia Cano Viñas (2015), «*Audit de genre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région*», octobre, International Alert and Kvinna till Kvinna (<https://www.international-alert.org/fr/publications/audit-de-genre-de-laccord-cadre-pour-la-paix-la-securite-et-la-cooperation-pour-la-republique-democratique-du-congo-et-la-region/>)
- Nynke Douma et Dorothea Hilhorst (2012), «*Fonds de commerce ? Assistance aux victimes de violences sexuelles en République Démocratique du Congo*» (Occasional paper; No. 03) Wageningen University (<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/fond-de-commerce-assistance-aux-victimes-de-violences-sexuelles-en>)

